

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente et un janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sainte-Feyre dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme DUFAUD Nadine, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 24 janvier 2018

Présents : Mme Nadine DUFAUD, Mr Jean-Luc MARTIAL, Mr Jean-Claude JANOT, Mr Jean-Yves COUTURIER, Mme Anne-Marie MATHEVON, M. Jean-Claude CHOPINET, Mme Sylvie BAURIENNE, Mme Christelle STEUX, Mme Nathalie PESCHOT, M. Pierre AUGER, Mme Isabelle GASPARD, M. Yannick PILIPOVIC, M. Charly GIRAUD, Mme Monique FAYE, Mme Emilie BOURJON.

Absents excusés : M. DURAND donne pouvoir à M. AUGER – M. SOUTHON donne pouvoir à Mme DUFAUD – Mme BACHELART donne pouvoir à M. PILIPOVIC - M. DEMARLY -

Madame DUFAUD déclare la séance ouverte.

Secrétaire de séance : Mme PESCHOT.

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 10 JANVIER 2018

M. PILIPOVIC fait remarquer, avant de passer au compte-rendu du 10 janvier, que la convocation papier pour ce conseil municipal a été reçue tardivement ce qui peut être une cause d'annulation.

Ensuite page 4 du compte-rendu « Les Préfets reprennent la main... » ce n'est pas ce que j'ai dit, je ne voterai pas ce compte-rendu.

Mme DUFAUD : en ce qui concerne ta 1^{ère} remarque, à l'Agglo on reçoit tout par mail, à l'avenir, au niveau de la commune, on enverra tout par mail. Les mails sont légaux. En ce qui concerne l'observation sur le compte-rendu, c'est ce qui est sur la bande, si on va trop loin dans ces compte-rendu, cela va amener chacun d'entre nous à se taire !

M. AUGER : Par rapport à la dématérialisation, ce serait intéressant de le faire. On est tous équipés d'un ordinateur, cela éviterait de doubler avec un envoi papier. On avait les documents dans l'envoi mail. Par rapport à la remarque de Yannick, ce n'est pas facile de faire des compte-rendu, c'est vrai qu'il y a des phrases qui peuvent paraître bizarre.

Mme DUFAUD : On peut aussi faire des compte-rendu plus succincts où il n'y aura plus les interventions mais cela risque de vous gêner.

M. PILIPOVIC : Vu comment sont retracées les infos, on prend des petits bouts, cela ne sert à rien. L'intérêt est que lorsqu'on prend un compte-rendu longtemps après, il ait un sens.

Il est procédé au vote.

Le compte-rendu de la séance du 10 janvier 2018 est approuvé par 16 voix pour et 2 abstentions (Mme BACHELART – M. PILIPOVIC).

2 - BUDGETS PRIMITIFS 2018

BUDGET PRINCIPAL :

Mme DUFAUD : Au niveau du budget principal, la proposition de budget qui vous est faite fait suite à la Commission des Finances du 23 janvier. La proposition de budget primitif fait état d'une baisse de 6,89 % par

rapport à 2017. Les raisons de cette baisse sont multiples, elle s'explique par une baisse des recettes (coupes de bois, attribution de compensation) et une maîtrise, au mieux, des dépenses de fonctionnement. L'excédent de fonctionnement est nécessaire au financement des dépenses d'investissement.

Elle présente ensuite les propositions de dépenses de la section de fonctionnement.

Il est possible de poser les questions au fur et à mesure sans attendre la fin de la présentation.

Dépenses :

Chapitre 011 – Charges à caractère général	462 950 euros soit environ 27 % du budget
Chapitre 012 – Frais de personnel	942 800 euros soit 54,78 % du budget
Chapitre 65 – Subventions, participations	211 830 euros
Chapitre 66 – Frais financiers	70 000 euros
Chapitre 67 – Frais exceptionnels	3 500 euros
Total des dépenses réelles :	1 691 080 euros
Virement à la section d'investissement	30 000 euros
Total des dépenses d'ordre	30 000 euros
Total des dépenses de fonctionnement :	1 721 080 euros

M. AUGER : Je voulais revenir sur les illuminations de Noël, dans le budget primitif 2017, il y avait déjà 5 700 euros et je crois qu'il y avait eu un débat où de mémoire j'avais compris qu'on mettait la pédale douce sur l'achat de nouveaux matériels.

Mme DUFAUD : En 2017, aucune illumination n'a été achetée ; les 5 700 euros correspondent à la pose et à la dépose des illuminations déjà existantes. On se posera la question de savoir s'il faut continuer à mettre en place les illuminations, c'est quelque chose qui apporte de la gaieté avant Noël mais on peut trouver que c'est un peu cher. En 2018, il n'est pas prévu d'acheter de nouvelles illuminations.

En ce qui concerne le chapitre 012 – Frais de personnel, il représente 54,78 % des dépenses de fonctionnement. Il est notamment prévu le salaire de contractuels pour la poursuite des activités péri-éducatives jusqu'à la fin de l'année scolaire, le maintien de la prise en charge à hauteur de 5 euros/mois et par agent de la mutuelle. Les remboursements pour arrêts maladie se trouvent dans les recettes. Dans une prochaine commission on examinera les demandes de subventions déposées par les associations.

Il est procédé à la présentation des propositions de recettes de la section de fonctionnement.

Recettes :

Chapitre 013 – Atténuation de charges	14 000 euros
Chapitre 70 – Produits des services	146 010 euros
Chapitre 73 – Impôts et taxes	1 026 770 euros
Chapitre 74 – Dotations	511 800 euros
Chapitre 75 – Produits divers	22 500 euros
Total des recettes réelles :	1 721 080 euros
Recettes d'ordre : Néant	
Total des recettes de fonctionnement	1 721 080 euros

Le chapitre 73 – Impôts et taxes représente 59,66 % des recettes.

M. AUGER demande s'il y a distinction entre les produits de taxes foncières et ceux de taxe d'habitation pour la 1^{ère} année de mise en place des exonérations.

Mme DUFAUD : Il doit y avoir compensation au centime près. Il y aura une décision modificative en même temps que le vote du compte administratif. À ce moment il devrait être possible de faire la distinction, les données devant être transmises par les services de l'État.

Il est procédé à la présentation des dépenses de la section d'investissement. Les crédits reportés sont aussi présentés.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses :

Chapitre 16 – Remboursement d'emprunts	175 650 euros
Chapitre 20 – Concessions (nouveaux crédits)	5 000 euros
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles (nx crédits)	15 300 euros
Chapitre 23 – Immobilisations en cours (nx crédits)	816 055 euros
Crédits reportés 2017	189 701,26 euros
Total des dépenses d'investissement :	1 201 706,26 euros

M. AUGER demande des précisions sur les 3 100 euros prévus pour le local paramédical.

M. MARTIAL : Il s'agit, dans le cadre du litige qui oppose la commune à M. COMPERE, locataire du local paramédical, du devis proposé par l'assurance adverse, suite au passage des experts, pour atténuer les problèmes d'isolation phonique des plafonds.

Mme DUFAUD précise que les emprunts seront moins élevés que ce qu'il y a de prévu au budget primitif ; les excédents de 2017 viendront en diminution de l'emprunt. Elle présente les propositions de recettes pour la section d'investissement.

Recettes :

Chapitre 10 – Dotations	29 200 euros
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	483 613,42 euros
Chapitre 16 – Emprunts	449 598 euros
Total des dépenses réelles :	962 411,42 euros
Virement de la section de fonctionnement	30 000 euros
Total des recettes d'ordre	30 000 euros
Crédits reportés 2017	209 294,84 euros
Total des recettes d'investissement	1 201 706,26 euros

Il est procédé au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (18 voix), adopte le projet de budget primitif 2018 qui vient de lui être présenté pour le budget principal.

BUDGET ANNEXE EAU

Mme DUFAUD présente les propositions de la commission des finances pour le budget annexe EAU.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Chapitre 011 – Charges à caractère général	21 900 euros	
Chapitre 66 – Charges financières	19 000 euros	
<i>Total des dépenses réelles :</i>	<i>40 900 euros</i>	
Dotations aux amortissements	59 710 euros	
<i>Total des dépenses d'ordre</i>	<i>59 710 euros</i>	
Total des dépenses de fonctionnement :		100 610 euros

Recettes :

Chapitre 70 – Produits des services	98 800 euros	
<i>Total des recettes réelles :</i>	<i>98 800 euros</i>	
Quote part des subventions	1 810 euros	
<i>Total des recettes d'ordre</i>	<i>1 810 euros</i>	
Total des recettes de fonctionnement		100 610 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses :

Chapitre 16 – Remboursement d'emprunts	37 000 euros	
Chapitre 23 – Immobilisations en cours (nx crédits)	421 176 euros	
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	84 235 euros	
Crédits reportés 2017	31 103 euros	
<i>Total des dépenses réelles</i>	<i>573 514 euros</i>	
Quote part des subventions	1 810 euros	
<i>Total des dépenses d'ordre</i>	<i>1 810 euros</i>	
Total des dépenses d'investissement :		575 324 euros

Recettes :

Chapitre 13 – Subventions d'investissement	261 050 euros	
Chapitre 16 – Emprunts	148 759 euros	
Chapitre 27 – Transfert de droits	84 235 euros	
Crédits reportés 2017	21 280 euros	
<i>Total des recettes réelles :</i>	<i>515 324 euros</i>	
Amortissement des immobilisations	59 710 euros	
<i>Total des recettes d'ordre</i>	<i>59 710 euros</i>	
Total des recettes d'investissement		575 324 euros

Il est procédé au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (18 voix), adopte le projet de budget primitif 2018 qui vient de lui être présenté pour le budget annexe EAU.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Mme DUFAUD expose aux membres du conseil municipal les propositions formulées par la commission des finances pour le budget primitif 2018 – Budget annexe ASSAINISSEMENT.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Chapitre 011 – Charges à caractère général	53 216 euros	
Chapitre 66 – Charges financières	12 500 euros	
<i>Total des dépenses réelles :</i>	<i>65 716 euros</i>	
Dotations aux amortissements	31 700 euros	
Virement à la section d'investissement	3 084 euros	
<i>Total des dépenses d'ordre</i>	<i>34 784 euros</i>	
Total des dépenses de fonctionnement :		100 500 euros

Recettes :

Chapitre 70 – Produits des services	100 500 euros	
Total des recettes de fonctionnement		100 500 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses :

Chapitre 16 – Remboursement d'emprunts	31 000 euros	
Chapitre 20 – Études	13 400 euros	
Chapitre 23 – Immobilisations en cours (nx crédits)	20 000 euros	
Total des dépenses d'investissement :		64 400 euros

Recettes :

Chapitre 13 – Subventions d'investissement	6 000 euros	
Chapitre 16 – Emprunts	23 616 euros	
<i>Total des recettes réelles :</i>	<i>29 616 euros</i>	
Amortissement des immobilisations	31 700 euros	
Virement de la section d'exploitation	3 084 euros	
<i>Total des recettes d'ordre</i>	<i>34 784 euros</i>	
Total des recettes d'investissement		64 400 euros

Il est procédé au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (18 voix), adopte le projet de budget primitif 2018 qui vient de lui être présenté pour le budget annexe ASSAINISSEMENT.

BUDGET ANNEXE CHER DE LU III

Mme DUFAUD expose aux membres du conseil municipal les propositions formulées par la commission des finances pour le budget primitif 2018 – Budget annexe CHER DE LU III.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Chapitre 011 – Charges à caractère général	300 000 euros	
Chapitre 66 – Charges financières	4 000 euros	
Total des dépenses de fonctionnement :		304 000 euros

Recettes :

Opérations d'ordre entre sections	304 000 euros	
Total des recettes de fonctionnement		304 000 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses :

Opérations d'ordre entre sections	304 000 euros	
Total des dépenses d'investissement :		304 000 euros

Recettes :

Chapitre 16 – Emprunts	304 000 euros	
Total des recettes d'investissement		304 000 euros

Il est procédé au vote.

Le Conseil Municipal, par 15 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS (MM. AUGER – DURAND – Mme GASPARD) adopte le projet de budget primitif 2018 qui vient de lui être présenté pour le budget annexe CHER DE LU 3.

3 – FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DU HALL DE L'ESPACE SPORTS LOISIRS

Madame DUFAUD rappelle que le Conseil Municipal, dans sa séance du 13 décembre 2017, a déterminé les tarifs de location des salles pour l'année 2018.

Un tarif a été fixé pour la location du hall avec terrasse pour les particuliers et les associations extérieures à la commune.

Il n'a pas été fixé de tarif pour les particuliers de la commune.

Il est proposé de fixer le tarif à 80 euros pour le hall seul avec la terrasse à l'Espace Sports Loisirs pour les particuliers de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte la proposition de tarif qui vient de lui être présentée.

4 – MODALITÉS D'APPLICATION DE LA PFAC

M. JANOT rappelle que depuis le 1er Juillet 2012, la PFAC (participation pour le financement de l'assainissement collectif) s'est substituée à la PRE (participation à l'égout) pour l'ensemble de la commune. La PRE était évoquée dans le Code de l'Urbanisme alors que la PFAC est assimilée au Code de la Santé Publique (notamment art. L. 1331-1 ; L 1331-2 ; L 1331-7). C'est pourquoi la taxe de raccordement (PFAC) n'apparaît pas sur les autorisations d'urbanisme.

Le règlement du service public de l'assainissement collectif de Sainte-Feyre, dont la dernière version a été approuvée par délibération en date du 27/05/2015, précise que les modalités d'application de la PFAC sont déterminées par délibération de la commune.

Chaque année, le Conseil Municipal délibère sur le montant de la taxe.

Pour 2018, il a été approuvé par délibération en date du 13/12/2017 comme suit :

- Constructions neuves : 1 172 €
- Constructions existantes dans les 2 ans : 212€
- Constructions existantes au-delà des 2 ans : 1 172€

Il convient de préciser les autres modalités d'exigibilité de la PFAC.

1/ Constructions nouvelles

Toute construction à vocation d'habitation (ou travaux avec changement de destination) donnant lieu à un raccordement obligatoire au réseau d'assainissement collectif est soumis à la PFAC. Son montant fixé par le Conseil Municipal est forfaitaire.

2/ Constructions existantes

Lors de la création ou l'extension d'un réseau d'assainissement collectif, tout propriétaire d'une habitation existante concernée doit se raccorder à celui-ci dans un délai de 2 ans (les travaux sont à la seule charge du propriétaire).

Ce raccordement est soumis à la PFAC. Son montant fixé par le Conseil Municipal est forfaitaire et dépend du respect de l'obligation de raccordement (soit dans les 2 ans ou au-delà de 2 ans).

La taxe de raccordement à l'assainissement (PFCA) est exigible à compter de la date de raccordement effective de la construction nouvelle ou existante.

Le montant est celui de la délibération en vigueur à la date de dépôt de demande d'urbanisme ou à la date de demande de raccordement (dans le cas d'une construction existante).

Les exonérations de la PFAC ne sont pas prévues par la loi. Toute exonération est donc illégale.

Le Conseil Municipal est invité à approuver l'ensemble des modalités d'application de la PFAC telles qu'énoncées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'ensemble des modalités de la PFAC qui viennent de lui être présentées.

5 – CHER DE LU III – DÉNOMINATION DES VOIES

M. JANOT annonce que les travaux d'aménagement de Cher de Lu 3 sont en voie d'achèvement.

Afin de permettre aux acquéreurs des lots de connaître leur adressage dès l'acquisition, on vous propose de continuer avec les arbres fruitiers et de dénommer les 2 voies internes au lotissement de la façon suivante :

- Rue des Mûriers
- Rue des Noisetiers



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la dénomination des 2 voies internes du lotissement Cher de Lu 3 telle que proposée.

6 - COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Mme DUFAUD expose aux membres du conseil municipal, que par délibération du 8 novembre 2016, elle avait été désignée suppléante de la commission d'appel d'offres. Elle rappelle que le Maire est membre de droit de cette commission. Étaient titulaires : J.L. Martial – J.C.Southon et P. Auger ; suppléants : N. Dufaud – C. Steux et I. Gaspard. Elle propose de procéder à la désignation d'un suppléant du fait qu'elle est maintenant présidente de cette commission.

Il est procédé au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres ou représentés, désigne M. Jean-Claude JANOT en qualité de membre suppléant de la commission d'appel d'offres.

Commissions municipales

Mme DUFAUD donne lecture de la composition de l'ensemble des commissions municipales. Des ajustements sont apportés notamment dans la dénomination qui s'établirait ainsi : urbanisme, bâtiments, vie scolaire, et une seule commission Voies et réseaux y compris eau et assainissement.

Mise en place d'une commission santé :

La création de cette commission, envisagée lors du dernier conseil municipal, est liée à la recherche d'un médecin. Elle a pour objet d'essayer de trouver au plus vite un médecin généraliste qui vienne sur le territoire mais aussi de voir dans quelles conditions il peut exercer par rapport à l'immobilier, à l'exercice de sa profession, et tout ce qui a trait à la santé. Je vous rappelle aussi qu'il y a une commission santé à l'Agglo qui elle, traite plus des points immobiliers.

Mme DUFAUD s'adressant à M. AUGER : Tu m'as reproché ma discrétion par rapport à ce dossier. Effectivement j'ai annoncé aux vœux que nous avons une piste sérieuse ; à mon sens une piste sérieuse

c'est un contact qui se construit depuis plusieurs mois. Ici autour de la table on peut tous avoir des contacts mais faire venir le médecin ici c'est beaucoup plus difficile ! plus compliqué ! On en parlait lundi avec P. Auger et I. Gaspard qui sont venus me voir par rapport à cette problématique. La fameuse valise qui a fait l'objet de railleries, en fait c'était des contacts ; ce n'était pas des choses qui étaient concrètes, c'était une manœuvre pour avoir des voix supplémentaires dans un but de leurrer les électeurs. Il n'y avait rien de concret dans tout cela, c'est presque un non-respect des Saints-Feyrois. Quand on dit quelque chose c'est qu'on a vraiment avancé sur le sujet. Depuis 2014, rien de concret, la situation à Sainte-Feyre a empiré ; on n'a plus aucun médecin. Avec cette commission santé, il faut vraiment qu'on puisse débloquent cette situation, que ce dossier « médecin » aboutisse, que d'ici 2020 on ait un ou deux médecins ; sous quelle forme je ne sais pas. En 2014 ce n'était pas réellement construit. Espérons que nos projets aboutissent. Tout le monde trouve de l'intérêt à ce qu'un médecin vienne s'installer.

M. AUGER : Je suis très étonné de tes propos, de refaire la campagne électorale, je ne vois pas pourquoi tu reviens là-dessus. Lundi, je suis aussi revenu sur le fait que M. VILLARD avait porté plainte contre moi, je ne comprends pas qu'en 2018 tu refasses ce procès et d'une façon relativement agressive. Je te laisse tes propos. En 2014 nous avions des contacts à l'époque, cela n'a pas été concret. Je rappelle que vous étiez à la tête de la municipalité depuis 2008 et de 2008 à 2014 vous n'avez pas eu de résultats non plus. Je pensais que nous allions mettre des choses sur la table et rentrer dans le concret. Je ne comprends pas ce mode de fonctionnement.

Mme DUFAUD : J'ai lu en préparant la réunion, que tu me reprochais en quelque sorte de ne pas t'avoir informé, c'était quand même un reproche ! Est-ce que tu peux me reprocher que je sois restée discrète sur ce dossier alors que tu t'es mis en avant par rapport à cette problématique ? Effectivement, je crois qu'il faut qu'on sorte de cela.

M. AUGER : Tu commences très mal pour sortir de cela. On ne va pas refaire les élections. L'autre jour tu m'as dit que cette campagne avait été terrible, je t'invite à relire tous les textes que nous avons diffusés sur la commune. Dans votre dernier document, vous m'avez fait passer pour un bolchévique.

Mme DUFAUD : Tu mets en avant le fait que Michel Villard avait porté plainte.

M. AUGER : Si tu reviens dans les reproches, on va les sortir, je ne vois pas pourquoi tu reviens là-dessus que ce soit moi ou des gens autour de cette table, au niveau des médecins, on n'a pas réussi. Quand je disais félicitations c'était tout à fait sincère, si tu en as trouvé un c'est parfait.

Mme DUFAUD : Ce n'est pas moi qui aura trouvé un médecin, c'est Sainte-Feyre qui aura trouvé un médecin, tu le vois bien que c'est difficile, c'est très fragile ; on n'a jamais dupé nos électeurs par rapport à cela.

M. AUGER : C'est irrévérencieux, j'ai dupé les électeurs. On ne va pas revenir sur les scientologues. Si cette campagne a été dure, elle a été dure pour toi mais aussi pour les autres. C'est vraiment très agressif ; tu parles gentiment mais tu sais être agressive, je n'apprécie pas du tout cette sortie.

Mme DUFAUD : Cherches un petit peu, ce qui s'est passé depuis le début de ce conseil municipal.

M. AUGER : Qu'est-ce qui s'est passé ?

Mme DUFAUD : Je crois qu'il y a quand même des transactions entre toi et Yannick.

M. AUGER : Pour quelqu'un qui prônait l'ouverture et la transparence ça part mal.

Mme DUFAUD : Votre petit cinéma, vos échanges par téléphone sont particulièrement désagréables.

Composition de la commission santé : Mme DUFAUD – MM. SOUTHON – MARTIAL – JANOT – Mme MATHEVON – M. CHOPINET – Mmes STEUX – PESCHOT – BAURIENNE - M. AUGER – Mmes GASPARD – BACHELART – M. PILIPOVIC – Mmes FAYE – BOURJON.

7 - ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX À RÉALISER DANS LE CADRE DU TEPCV

M. MARTIAL expose que dans le cadre du Territoire à Énergie Positive et Croissance Verte, il a été décidé de réaliser les travaux suivants :

- Remplacement de la chaudière Salle Géo Legros
- Remplacement des menuiseries extérieures de l'école maternelle Gustave Parot.

Une consultation a été engagée pour la réalisation de ces travaux.

Deux entreprises ont remis une offre pour le remplacement de la chaudière et trois entreprises ont remis une offre de prix pour les menuiseries extérieures.

Après analyse des offres, il est proposé d'attribuer le marché de travaux en vue de la réalisation d'économies d'énergie aux entreprises les mieux-disantes soit :

- SOPCZ pour le remplacement de la chaudière Salle Géo Legros pour un montant de 8 862 euros H.T.
- TOMAS pour le remplacement des menuiseries extérieures de l'école maternelle pour un montant de 43 301,25 euros H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer les marchés de travaux d'économies d'énergie à :

- SOPCZ pour un montant de 8 862 euros H.T.
- TOMAS pour un montant de 43 301,25 euros H.T.

et autorise Madame le Maire à signer les marchés à intervenir. La dépense correspondante est inscrite au budget primitif 2018.

Les devis seront transmis à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret en vue de l'examen de notre demande de subvention dans le cadre du TEPCV.

8 - DÉTERMINATION DES COUPES DE BOIS FAÇONNÉ.

M. COUTURIER rappelle qu'une coupe de bois résineux est programmée pour l'exercice 2018 dans la parcelle 9 B de la forêt communale (pour un volume d'environ 1 200 m³). Il s'agit d'une coupe rase de sapins pectinés mûrs. Afin de procéder rapidement à la vente de ces bois, il est proposé de réaliser cette exploitation en bois façonnés avec les parcelles 10 B et 11 A (prévues en 2017).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, conformément à l'article L 144-1-1 du Code Forestier :

- Décide de vendre cette coupe de gré à gré, bord de route,
- Décide de mettre ces bois à disposition de l'ONF sur pied, à charge pur l'ONF d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'exploitation
- Accepte que ce lot puisse être intégré dans un processus d'exploitation/vente de lots groupés issus de forêts relevant du régime forestier, dans le cadre de contrats d'approvisionnement,
- Désigne l'office National des Forêts comme mandataire légal pour le compte de la commune pour négocier, conclure la vente et recouvrer les sommes dues. Dans ce cas, les sommes revenant à la commune correspondant au prix de vente du lot ci-dessus, sont reversées par l'ONF déduction faite des charges engagées par l'ONF pour l'exploitation des bois et des frais liés au recouvrement et au reversement des sommes dues à la Commune ;

- Donne pouvoir à Madame le Maire, pour d'une part donner son accord sur les propositions finales d'achat, d'autre part signer la convention avec l'ONF fixant les conditions de la vente et d'exploitation du lot ci-dessus.

9 – INFORMATIONS DIVERSES

- Recensement de la population : du 18 janvier au 17 février, 1 agent recenseur en arrêt ; difficile de le remplacer.
- Menace de fermeture d'une classe : Lors de la rentrée scolaire 2017, cela avait été évité. Pour 2018 il y a 107 élèves au total soit 21,4 élèves/classe. Il y aura 5 classes et non 6. En 2016, nous avons eu 10 naissances dont 1 ne viendra pas à Sainte-Feyre donc 9 enfants susceptibles de venir à l'école. En 2015, il y a eu 20 naissances, je suis particulièrement inquiète pour l'avenir. C'est une année très creuse. Un courrier a été fait à Monsieur le DASEN pour maintenir la 6ème classe au vu du nombre d'enfants en difficultés d'apprentissage.
- Disparition de trois des 4 centenaires de la commune
- Prochain conseil municipal le 14 mars
- Concert gratuit avec la chorale « Harmonie vocale » avec les enfants de l'école maternelle, ce vendredi 2 février à 14 heures
- Animation Naturopathie le 10 février de 11 h à 12 h avec la bibliothèque et la pharmacie
- Loto des Aînés le 11 février
- Remise des prix du fleurissement le 16 février
- Réunion publique le 23 février à 20 heures avec Evolis sur les nouvelles modalités de tarification des ordures ménagères
- Choucroute du Comité de Jumelage le 3 mars
- Trail du Gaudy et Puces des couturières le 11 mars
- Ateliers « Initiation informatique » 1 jeudi tous les 15 jours pendant 6 mois.

La séance est levée.

